

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.aequations.org/spip.php?article1113>

Enfants et conflits armés, enfants et travail forcé

- Actualités - Actualité -

Date de mise en ligne : mardi 14 juin 2011

Description :

Tchad : l'ONU salue un plan destiné à mettre fin au recrutement d'enfants par l'armée / Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a rendu public, vendredi 21 mai 2010, son Rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés. Le document, qui dresse un état des lieux de la situation des enfants affectés par des conflits armés dans le monde et des actions menées pour les protéger, sera discuté à la mi-juin, par le Conseil de sécurité de l'ONU / L'UNICEF publie un nouveau rapport "Progrès pour les enfants : un bilan de la protection de l'enfant" / Huit nouveaux Etats membres de l'ONU adhèrent aux « Engagements de Paris ». / 2009, année difficile pour les enfants dans les conflits armés. / UNICEF : Un nouveau rapport Machel demande des mesures urgentes pour protéger les enfants affectés par un conflit armé. / ONU : Travail des enfants, la crise accroît le risque encouru par les filles.

Adéquations propose ici quelques informations récentes concernant la situation des enfants dans le monde, notamment du point de vue du respect des droits fondamentaux, des rapports Nord / Sud, des conflits armés, de l'égalité filles / garçons...

Tchad : l'ONU salue un plan destiné à mettre fin au recrutement d'enfants par l'armée

Communiqué de l'ONU, 14 juin 2011

Mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par l'armée nationale tchadienne et les groupes associés, tel est l'objectif du plan d'action signé mardi par le gouvernement du Tchad et l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violences graves des droits de l'enfant dans les conflits armés.

Lors de la cérémonie de signature à N'Djamena, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a estimé que la mise en oeuvre complète du plan d'action permettrait « *de faire en sorte qu'aucun enfant ne soit plus associé avec les forces de sécurité du Tchad.* » « *Cela aurait un impact direct sur la vie des enfants soldats qui retourneraient dans leurs familles* », a-t-elle ajouté

Selon elle, via ce plan, le Tchad pourrait disparaître de la « *liste de la honte* » établie par le Secrétaire général Ban Ki-moon dans son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés.

Notant que cette cérémonie s'inscrivait dans la continuité du processus lancé par la signature de la Déclaration de N'Djamena en 2010, « *à travers laquelle le Tchad ainsi que cinq autres pays de la région se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces de sécurité et les groupes armés* », la Représentante spéciale a souligné que l'environnement sécuritaire s'était amélioré au Tchad et que le contexte était propice à la mise en oeuvre effective du plan d'action.

« *Le travail le plus difficile est devant nous* », a-t-elle souligné, avant de lister les défis à relever. « *La mise en oeuvre effective du Plan d'action nécessitera une collaboration étroite entre le Gouvernement et l'Equipe spéciale des Nations Unies* », a-t-elle expliqué. « *Une des clefs du succès sera la mise en place de l'architecture appropriée pour bien coordonner les visites de vérifications des sites et installations militaires par les Nations Unies.* »

Radhika Coomaraswamy a souligné l'importance de la prévention. « *Le Plan d'action envisage d'importantes mesures à cet égard. Une avancée immédiate serait l'adoption du Code de protection de l'enfant, qui aligne la législation nationale à la Convention sur les droits de l'enfant et ses protocoles optionnels et qui met en place des sanctions criminelles pour le recrutement et l'utilisation des enfants* », a-t-elle dit. Elle a jugé qu'il serait utile de « *renforcer le registre d'état civil afin que les enfants ne puissent pas être recrutés par l'armée pour cause de manque de documentation* ».

Enfin, la Représentante spéciale a souligné que « *l'engagement du Gouvernement du Tchad à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants dans les groupes armés doit être accompagné d'un appui important de la*

part de la communauté internationale ».

En conclusion, Radhika Coomaraswamy a noté les changements positifs survenus au Tchad depuis quelques années. « *Aujourd'hui nous pouvons avoir espoir* », a-t-elle dit.

Suite à la cérémonie, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés devait se rendre dans l'Est du pays pour rencontrer des enfants tchadiens.

Les enfants n'ont pas leur place dans les conflits armés

Communiqué de l'ONU, 21 mai 2010

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a rendu public, vendredi 21 mai 2010, son Rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés. Le document, qui dresse un état des lieux de la situation des enfants affectés par des conflits armés dans le monde et des actions menées pour les protéger, sera discuté à la mi-juin, par le Conseil de sécurité de l'ONU.

« Les enfants n'ont pas leur place dans les conflits armés. Nous vivons encore dans un monde où ils sont utilisés comme combattants, espions ou bouclier humain. Trop souvent, ils se retrouvent en première ligne ou deviennent des victimes collatérales d'opérations militaires », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un communiqué accompagnant la publication de son Rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés.

Il souligne les progrès réalisés depuis l'année dernière, avec en particulier la signature de plusieurs plans d'action mettant un terme au recrutement d'enfants soldats ou organisant leur démobilisation. C'est le cas du Front islamique de libération Moro (Philippines), de l'Armée soudanaise de libération du peuple et du Parti communiste unifié népalais-maoïste, qui a procédé à la démobilisation de 1.843 enfants-soldats vérifiée par l'ONU. Le rapport a aussi retiré de ses listes les Forces nationale de libération (Burundi), après la démobilisation complète des enfants soldats présents dans leurs rangs, vérifiée par les équipes de l'ONU.

Comme les années précédentes, le Secrétaire général de l'ONU établit aussi la liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, les tuent ou les mutilent, commettent des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre eux, dans les conflits armés dont le Conseil de sécurité est saisi et dans ceux dont il n'est pas saisi (listes ci-dessous). Ont été ajoutés à ces listes, pour le recrutement d'enfants, la Police nationale afghane, la Convention des patriotes pour la justice et la paix en République Centrafricaine et le Hizbul Islam en Somalie.

Conformément à la résolution 1882 votée par le Conseil de sécurité en décembre 2009, son rapport établit pour la première fois une liste des organisations, institutions, groupes armés et autres entités qui recrutent ou utilisent des enfants, et dont les noms ont déjà été cités dans les rapports du Secrétaire général ces 5 dernières années (liste ci-dessous).

Pour faire cesser les pratiques répétées des 16 entités inscrites sur cette liste, Ban Ki-moon recommande au Conseil de sécurité d'inclure le recrutement et l'utilisation des enfants dans les mandats de tous les comités de sanctions, y compris celui sur le terrorisme. Il demande également que l'échange d'information entre les comités de sanctions et le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés soit renforcé et que sa Représentante spéciale pour les enfants et les conflits, Radhika Coomaraswamy, soit plus régulièrement invitée à faire le point sur les crimes

perpétrés par ces entités. Dans les situations caractérisées par l'absence de comité de sanction, Ban Ki-moon invite le Conseil de sécurité à envisager d'autres moyens d'appliquer des mesures ciblées contre les auteurs de violations graves et répétées contre des enfants.

Autre nouveauté, résultant également de la résolution 1882 votée par le Conseil de sécurité en décembre 2009, le rapport établit la liste des organisations étatiques ou non-étatiques ayant tuées, mutilées, violés ou abusés sexuellement d'enfants (listes ci-dessous).

Le secrétaire général de l'ONU demande au Conseil de sécurité de continuer à insister auprès des entités ou parties à des conflits inscrites sur ces listes pour qu'elles élaborent et appliquent des plans d'actions concrets assortis de délais visant à mettre un terme à ces pratiques. Il recommande aussi des mesures fortes contre toutes parties ne respectant pas ses obligations. Ban Ki-moon appelle aussi le Conseil à inciter les entités citées dans son rapport à nouer le dialogue avec les différentes agences, missions, représentants de l'ONU pour s'attaquer aux violations commises et y mettre un terme.

Dans son rapport, le Secrétaire général s'inquiète par ailleurs de l'utilisation d'enfants à des fins de renseignement militaire par les forces armées nationales et l'organisation d'interrogatoires d'enfants-soldats démobilisés. Il demande aux gouvernements concernés de cesser de telles pratiques.

Ban Ki-moon demande enfin aux Etats Membres de continuer d'intégrer les questions liées aux enfants-soldats dans les processus et accords de paix, afin que ce problème reste prioritaire après les conflits. Il appelle le Conseil de sécurité à s'assurer que la problématique de la sécurité des enfants est incorporée à toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU, notamment en y déployant des conseillers et en allouant les ressources nécessaires à leur travail. Il demande aussi, quand des gouvernements requièrent un appui de troupes onusiennes, que le Conseil de sécurité exige que cet appui soit subordonné au respect du droit international.

Le rapport annuel du Secrétaire général sera présenté et discuté au Conseil de sécurité, à la mi-juin.

Liste des parties à des conflits citées dans les rapports du Secrétaire général depuis au moins cinq ans

Groupe Abu Sayyaf (Philippines)
Armée nationale de libération (Colombie)
Forces armées de la République démocratique du Congo
Forces démocratiques de libération du Rwanda
Front des nationalistes et intégrationnistes (RDC)
Forces armées révolutionnaires de Colombie
Armée karenni (Myanmar)
Armée de libération nationale karen (Myanmar)
Armée de résistance du Seigneur (Ouganda)
Groupes Maï Maï du Nord-Kivu et du Sud-Kivu (RDC)
Front de libération nationale Moro
Nouvelle armée populaire (Philippines)
Milices progouvernementales au Darfour (Soudan)
Armée populaire de libération du Soudan
Armée nationale (Myanmar)
Gouvernement fédéral de transition de Somalie.

Organisations étatiques ou non-étatiques ayant tuée ou mutilé des enfants

Milice islamistes Al-Shabab et Gouvernement fédéral de transition en Somalie.

Organisations étatiques ou non-étatiques ayant violé ou abusé sexuellement d'enfants

Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), y compris les unités du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP)

Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)

Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI)

Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI)

Armée de résistance du Seigneur (LRA)

Groupes Mai Mai du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris les Patriotes résistants congolais (PARECO).

Liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, en tuent ou en mutilent, et/ou commettent des violences sexuelles sur eux et dont le Conseil de sécurité est saisi

Afghanistan

Police nationale afghane

Réseau Haqqani

Parti Hezb-i-Islami

Jamat Sunat al-Dawa Salafia

Forces des Taliban

Front de Tora Bora

République centrafricaine

Armée populaire pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD)

Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR)

Union des forces démocratiques populaires de Centrafrique (FDPC)

Armée de résistance du Seigneur (LRA)

Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ)

Milices d'autodéfense soutenues par le Gouvernement de la République Centrafricaine.

Tchad

Armée nationale tchadienne
Mouvement pour la justice et l'égalité.

République démocratique du Congo

Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC)
Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)
Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI)
Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI)
Armée de résistance du Seigneur (LRA)
Groupes Maï Maï du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Iraq

Al-Qaida en Iraq

Myanmar

Armée bouddhiste démocratique Karen
Conseil pour la paix de l'Union nationale karen/armée de libération nationale Karen
Armée de l'indépendance kachin
Armée de libération nationale karen
Armée karenni
Front de libération nationale du peuple karenni
Armée de l'Alliance démocratique nationale du Myanmar
Armée du Sud de l'État shan
Armée nationale
Armée unie de l'État wa.

Népal

Parti communiste népalais-maoïste (PCN-M)

Somalie

Al-Shabab, Hizbul Islam
Gouvernement fédéral de transition

Soudan

Armée populaire de libération du Soudan (SPLA)
Armée de résistance du Seigneur (LRA)
Groupes d'opposition tchadiens
Forces centrales de police
Milices favorables au Gouvernement
Forces armées soudanaises
Mouvement pour la justice et l'égalité
Mouvement des forces du peuple pour les droits et la démocratie
Armée de libération du Soudan (ALS)/Abu Gasim/Aile principale
Armée de libération du Soudan (ALS)/Free Will
Armée de libération du Soudan (ALS)/faction Minni Minnawi
Armée de libération du Soudan (ALS) a)
Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)
Armée de libération du Soudan (ALS)/Abdul Wahid
Armée de libération du Soudan (ALS)/faction Unity.

Liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, en tuent ou en mutilent, et/ou commettent des violences sexuelles sur eux et dont le Conseil de sécurité n'est pas saisi

Colombie

Armée nationale de libération (ELN)
Forces armées révolutionnaires de Colombie-Ejército del Pueblo (FARC-EP)

Philippines

Groupe Abu Sayyaf
Front de libération islamique Moro
Nouvelle armée populaire (NPA)

Sri Lanka

Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP)

Ouganda

Armée de résistance du Seigneur (LRA)

L'UNICEF publie un bilan sans précédent sur la protection de l'enfant

Communiqué de l'UNICEF, 6 octobre 2009

TOKYO, 6 octobre 2009 - Si des progrès ont bien été réalisés pour réduire certaines des violations des droits de l'enfant, on ne dispose pas encore de suffisamment d'informations sur l'ampleur de la maltraitance des enfants. La violence et l'exploitation restent une dure réalité dans la vie de nombreux enfants partout dans le monde.

Des millions de filles et de garçons sont victimes de la traite, privés de soins parentaux ou n'ont pas les papiers dont ils ont besoin pour aller à l'école et accéder à des soins de santé de base. Des millions d'autres sont obligés de travailler dans des conditions dangereuses et d'autres encore subissent, souvent de la part des adultes mêmes auxquels ils ont été confiés, des actes de violence, des mauvais traitements chez eux, dans leurs écoles, dans leurs communautés, dans des institutions ou en détention.

Ces questions sont examinées dans un nouveau rapport de l'UNICEF « Progrès pour les enfants : un bilan de la protection de l'enfant », rendu public aujourd'hui à Tokyo par la Directrice générale de l'UNICEF Ann M. Veneman.

Les enfants placés dans de telles circonstances subissent des violations fondamentales de leurs droits humains et les souffrances physiques et psychologiques qu'ils endurent auront de vastes et profondes conséquences, quelquefois irréparables.

« Une société ne peut prospérer si ses membres les plus jeunes sont obligés de se marier à un âge trop jeune, s'ils sont victimes de mauvais traitements après avoir été forcés de travailler dans l'industrie du sexe, si leurs droits de base ne sont pas respectés », a dit Mme Veneman. « Comprendre la dimension du problème des violations des droits de l'enfant, c'est la première étape vers la mise en place d'un environnement protecteur dans lequel les enfants seront à l'abri et auront la possibilité de réaliser tout leur potentiel ».

Le rapport réunit pour la première fois des données sur toute une série de problèmes qui ont des répercussions sur les enfants, notamment les sévices sexuels, la traite, le mariage précoce, les châtiments corporels, le travail des enfants, l'enregistrement des enfants, la pratique traditionnelle préjudiciable de la mutilation génitale féminine, et la violence contre les femmes dans le cadre du mariage.

Certaines de ces maltraitements - comme l'exploitation à des fins sexuelles et la traite - sont habituellement commises dans le secret et l'illégalité, ce qui explique qu'il soit difficile d'obtenir des données fiables.

Là où existent des données, on constate certaines avancées. Les données indiquent par exemple qu'au Bangladesh, en Guinée et au Népal - trois pays dans lesquels le mariage d'enfants est courant - l'âge médian du mariage augmente, même s'il reste encore en-dessous de 18 ans. Le rapport constate également un lent recul de la mutilation génitale féminine/excision dans les pays où cette forme de maltraitance est courante.

Le rapport note en particulier les faits suivants :

- ▶ Plus de la moitié des enfants en détention dans le monde n'ont été ni jugés ni condamnés.
- ▶ En certaines régions du monde, deux enfants sur trois n'ont pas été enregistrés à la naissance en 2007. En Somalie et au Libéria, moins de 5 % des naissances sont enregistrées. Or l'enregistrement des naissances est un élément important de la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants pour toute une série de raisons, notamment parce que les enfants dépourvus d'un certificat de naissance sont plus exposés aux risques d'exploitation sexuelle, de traite et d'adoption illégale.
- ▶ Plus de 150 millions d'enfants de 5 à 14 ans sont engagés dans une activité économique, c'est-à-dire qu'ils travaillent. Le travail des enfants est souvent à la fois une cause et un effet de la pauvreté. Il peut compromettre l'éducation de l'enfant et perpétuer l'engrenage de la pauvreté qui les a poussés à travailler.
- ▶ Plus de la moitié des femmes et des filles des pays en développement pensent qu'il est acceptable qu'un homme batte sa femme, et il y a autant de chances que les femmes plus jeunes justifient cette pratique que les femmes plus âgées. Dans la plupart des régions, le fait de négliger les enfants est la raison citée le plus fréquemment pour justifier le fait qu'un homme batte sa femme.

Le rapport développe également une stratégie pour améliorer la protection de l'enfant, en présentant cinq domaines dans lesquels il est nécessaire d'améliorer l'environnement protecteur des enfants :

- ▶ 1) améliorer les systèmes de protection des enfants ;
- ▶ 2) promouvoir le changement social ;
- ▶ 3) renforcer la protection en situation d'urgence ;
- ▶ 4) renforcer les partenariats pour accentuer l'impact ; et
- ▶ 5) recueillir des données fiables et les utiliser pour obtenir des résultats concrets pour les enfants.

« Ce rapport sur les pratiques préjudiciables et la maltraitance d'enfants sort à peine six semaines avant le 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, a souligné Mme Veneman. Il prouve que ces sévices se poursuivent et cela doit inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour garantir les droits de tous les enfants, partout. »

- ▶ Télécharger le rapport [Progrès pour les enfants : un bilan de la protection de l'enfant](#) (pdf 1,7 Mo).

Huit nouveaux États membres de l'ONU adhèrent aux « Engagements de Paris »

Communiqué de l'ONU, 30 septembre 2009

Huit États membres des Nations Unies ont adhéré cette semaine aux "Engagements de Paris", visant à empêcher le recrutement ou l'utilisation illicites d'enfants par des forces ou des groupes armés.

L'Albanie, la Guinée, la République centrafricaine, l'Erythrée, la Jamaïque, le Liechtenstein, le Panama et le Sénégal ont porté à 84 le nombre de signataires, a annoncé l'ONU dans un communiqué.

Les nouvelles signatures « montrent que la communauté internationale est mobilisée afin de mettre un terme à cette

pratique intolérable », a déclaré Alain Joyandet, le secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie de la France.

Adoptés à Paris en février 2007, les « Engagements de Paris » expriment la détermination des Etats signataires à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et proposent des mesures concrètes que les gouvernements peuvent et devraient mettre en place afin de protéger et réintégrer les enfants touchés par les conflits armés.

Des dizaines de milliers d'enfants sont impliqués dans des conflits armés entre plus de 50 parties de part le monde. « Le fait de tenir responsables les auteurs de tel crimes a un effet dissuasif majeur », a noté Radhika Coomaraswamy, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

« Les Engagements de Paris envoient un message politique important », a-t-elle ajouté. « Plus fort sera le message et plus grand sera le nombre d'enfants sauvés ».

L'ONU estime que 250.000 enfants sont actuellement au pris dans des conflits armés, « parfois en tant que combattants, espions ou gardiens. Ils servent aussi de domestiques ou d'esclaves sexuels », a dit Mme Coomaraswamy lors d'un entretien au Centre d'actualités de l'ONU.

« Il est important que tout enfant qui a été recruté par un groupe armé, par force ou par circonstance, reçoive l'assistance requise pour lui permettre d'être réintégré et de vivre une vie productive », a dit pour sa part Ann M. Veneman, directrice général de l'UNICEF. « C'est un processus a long terme qui ne réussira que s'il est durable, inclusif, et communautaire. »

► [Lire le texte des Engagements de Paris](#)

2009, année difficile pour les enfants dans les conflits armés

Communiqué de l'ONU, 15 septembre 2009

L'année 2009 a été très difficile pour les enfants dans les conflits armés, a déclaré mardi la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, lors d'une présentation au Conseil des droits de l'homme.

« De violents conflits comme à Gaza, au Sri Lanka, au Pakistan, en République démocratique du Congo, en Iraq ou en Afghanistan ont fait de nombreuses victimes et provoqué des déplacements massifs de populations, surtout parmi les enfants, » a observé Mme Coomaraswamy.

Selon la Représentante spéciale, pour mettre fin aux violations graves à l'égard des enfants, la lutte contre l'impunité et la responsabilisation de leurs auteurs doivent rester une priorité absolue pour la communauté internationale. Elle s'est félicitée de certaines avancées notables telles que la libération de nombreux enfants soldats et l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1882, le 4 aout 2009. Cette résolution phare permet de franchir une nouvelle étape en matière de protection de l'enfance. Et ce non seulement dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants mais aussi contre les meurtres et les mutilations d'enfants ainsi que les viols et autres formes de violence sexuelle dont ils sont victimes.

« Les actions entreprises au niveau international doivent cependant être étayées par des mécanismes judiciaires au niveau national. Cela implique des enquêtes et des poursuites systématiques pour les infractions graves contre des enfants ainsi que la réforme de législations nationales en matière de protection de l'enfance conformément aux normes et standards internationaux, » a souligné Mme Coomaraswamy.

La Représentante spéciale a par ailleurs insisté sur la situation particulièrement vulnérable des enfants déplacés suite aux conflits et sur la nécessité d'assurer davantage leur protection. Elle a plaidé en faveur des « droits et garanties » qui doivent leur être accordés tels que le droit à l'éducation, à la liberté de mouvement, ainsi que le droit d'être protégés contre les violences sexuelles et le droit d'avoir accès aux services de base.

« La nature des conflits est en pleine évolution et les civils se retrouvent de plus en plus en première ligne. Les enfants en subissent les conséquences de manière plus brutale que jamais. Toutes les parties aux conflits doivent redoubler d'efforts pour mieux protéger les enfants et faire de la protection des civils une partie intégrante de la planification des opérations militaires, » a conclu Mme Coomaraswamy.

Enfants et conflits armés : la liste de la honte étendue aux violences sexuelles

Communiqué de l'ONU, 4 août 2009

Pour la première fois mardi, le Conseil de sécurité a adopté une résolution appelant le Secrétaire général de l'ONU à étendre aux responsables de meurtres, de mutilations et violences sexuelles sur des enfants, la « liste de la honte » qui ne concernait jusque-là que les responsables du recrutement d'enfants-soldats.

« Il s'agit d'une étape majeure dans la lutte contre l'impunité concernant les crimes contre les enfants et dans la reconnaissance de la nature des conflits d'aujourd'hui, dans lesquels les filles et les garçons sont de plus en plus souvent visés, tués, violés et recrutés par les groupes armés », a déclaré la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy à propos de l'adoption de la [résolution](#), à l'unanimité.

Un aspect important de l'expansion des critères de la liste dite « de la honte », dont le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, est dépositaire, est l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité à l'ONU, sur le terrain, d'ouvrir un dialogue avec les responsables afin qu'ils cessent ces violations et qu'ils traduisent les auteurs en justice.

« Le fait que le Conseil de sécurité se soit penché sur le recrutement d'enfants soldats et qu'il ait accompagné la liste de menaces sur des mesures ciblées a permis d'obtenir la libération de dizaines d'enfants enrôlés à travers le monde, y compris récemment aux Philippines et en République centrafricaine », a souligné Mme Coomaraswamy.

La représentante spéciale a par ailleurs salué la récente Politique de protection de l'enfant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui répond à l'appel lancé par le Conseil de sécurité à rendre plus systématique la protection des enfants à travers le système des Nations Unies.

Un nouveau Rapport Machel demande des mesures urgentes pour protéger les enfants affectés par un

conflit armé

Communiqué de l'UNICEF, 16 juin 2009

L'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés ont présenté aujourd'hui l'Examen stratégique décennal de l'Étude Machel, en demandant aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies et à la société civile de redoubler d'efforts immédiatement pour protéger tous les enfants affectés par un conflit.

Le rapport souligne que la guerre viole les droits des enfants : le droit à la vie, le droit de vivre dans une famille unie, le droit à la santé et à l'éducation, le droit d'être protégé de toute violence et maltraitance et le droit de recevoir une aide humanitaire.

On estime qu'il y a dans le monde plus d'un milliard d'enfants qui vivent dans des pays ou territoires affectés par des conflits armés - près du sixième de la population mondiale totale. Sur ce total, quelque 300 millions ont moins de cinq ans. Ils souffrent des conséquences directes du conflit mais aussi des effets à long terme sur leur développement et leur bien-être.

Compte tenu de l'évolution des conflits armés, l'impact de la guerre sur les enfants et les jeunes n'a jamais été aussi brutal. Ils sont affectés par la prolifération des armes de petit calibre et des groupes armés, par les mines terrestres et les engins non explosés, ainsi que par le terrorisme et les mesures anti-terrorisme. Ils sont recrutés comme combattants, visés lors des attentats contre les écoles et hôpitaux, victimes des bombardements aériens, ou détenus illégalement. Les filles et les garçons risquent également d'être victimes de violences sexuelles, notamment le viol, qui a été utilisé comme arme de guerre.

Les enfants qui vivent dans des pays en conflit risquent également plus de ne pouvoir aller à l'école et d'être victimes de la pauvreté, de la malnutrition, des déplacements forcés et des maladies. Depuis l'étude sans précédent de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants, en 1996, la communauté internationale a obtenu plusieurs succès remarquables dans la mise en place d'un solide cadre de protection juridique et de normes internationales pour empêcher le recrutement d'enfants dans des conflits armés et assurer leur réintégration dans leurs communautés. Lors des négociations et accords de paix, on tient dorénavant aussi plus fréquemment compte des préoccupations des enfants et il en va de même pour les mandats des missions de maintien de la paix.

« Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration, au plan international, de la protection juridique des enfants dans les conflits armés, » a affirmé la Directrice générale de l'UNICEF Ann M. Veneman. « Les enfants que la guerre a privés de leur enfance ne devraient pas subir également la perte de leur avenir. »

Le rapport recommande que tous les États respectent la responsabilité qui leur incombe de protéger leurs citoyens les plus jeunes en redoublant d'efforts pour développer une législation, une politique et des mesures au nom des enfants au niveau national.

« Cependant il faut en faire beaucoup plus pour mettre en oeuvre les normes internationales et les faire respecter de manière à traduire en justice les responsables et mettre fin aux graves violations des droits des enfants en temps de guerre. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer », a dit de son côté Mme Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Les enfants et les jeunes ont également un rôle capital à jouer pour façonner leur propre avenir et édifier la paix. On

peut leur donner les moyens de reconstruire leurs communautés et il est nécessaire de les faire participer aux programmes d'aide, de reconstruction et de relèvement, dans le cadre des efforts de transition et de réconciliation nationale.

L'Examen stratégique Machel est un instrument de plaidoyer, fruit d'un vaste processus de consultation engagé avec des gouvernements, institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales (ONG) et autres représentants de la société civile, notamment des jeunes.

À propos de l'UNICEF

L'UNICEF est à pied d'oeuvre dans plus de 150 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le SIDA. L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

À propos du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

En 1996, Mme Graça Machel, nommée expert indépendant par le Secrétaire général, a soumis à l'Assemblée générale son rapport intitulé « Impact des conflits armés sur les enfants » (A/51/306). Ce rapport a entraîné la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Le Représentant spécial est une autorité morale et il plaide de façon indépendante pour la protection et le bien-être des filles et des garçons touchés par les conflits armés. Pour en savoir plus sur le travail du Bureau, veuillez vous rendre sur : <http://www.un.org/children/conflict/french/index.html>

Pour de plus amples informations :

Laurence Gérard, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés,
tél. : + 212 963 0984, courriel : gerardl@un.org

Miriam Azar, UNICEF NY, tél. : +212 824 6949,
miazar@unicef.org

Travail des enfants : La crise accroît le risque encouru par les filles

Communiqué de l'ONU, 10 juin 2009

La crise financière mondiale pourrait contraindre un nombre accru d'enfants, en particulier des filles, à travailler, selon un nouveau rapport publié mercredi par le Bureau international du Travail (BIT) à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin.

Le rapport du BIT, intitulé « *Donnons une chance aux filles : lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir* »

», relève que, si les statistiques mondiales récentes montrent un recul du nombre d'enfants victimes du travail des enfants, la crise financière menace d'éroder ce progrès.

« Nous avons enregistré de réels progrès dans la réduction du travail des enfants. Les politiques adoptées dans la crise actuelle seront un test pour l'engagement national et mondial à poursuivre ce combat », a déclaré le directeur général du BIT, Juan Somavia.

Le danger de voir les filles contraintes au travail des enfants est lié au fait que, dans de nombreux pays, les familles donnent la préférence aux garçons quand elles prennent des décisions en matière d'éducation de leurs enfants. Avec la hausse de la pauvreté consécutive à la crise les familles nombreuses les plus démunies peuvent être poussées à choisir quels enfants resteront scolarisés. Dans les cultures où l'on accorde plus de valeur à l'éducation des garçons, les filles risquent d'être retirées de l'école et donc plus susceptibles d'entrer précocement dans la vie active.

D'autres facteurs qui peuvent gonfler les chiffres du travail des enfants sont liés aux coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation aux niveaux nationaux, au déclin des transferts de fonds opérés par les travailleurs émigrés, fonds qui contribuent souvent à maintenir les enfants à l'école.

Cette année, la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants coïncide aussi avec le dixième anniversaire de la convention (n° 182) de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

« Avec 169 ratifications, il ne nous manque que 14 signatures pour parvenir à une ratification universelle de la part de nos Etats Membres, constate M. Somavia. C'est un remarquable témoignage de leur engagement. Cette convention appelle à prêter une attention particulière à la situation des filles et nous voulons souligner les risques particuliers qu'elles encourent pendant cette crise.

Protéger les filles - et tous les enfants - du travail des enfants requiert des réponses coordonnées qui prévoient des emplois pour les parents et des mesures de protection sociale qui les aident à continuer de scolariser les filles comme les garçons. L'accès à l'éducation primaire et à la formation pour les filles et les garçons doit aussi faire partie des solutions pour l'avenir ».

Le rapport du BIT rappelle que l'estimation mondiale la plus récente indiquait que plus de 100 millions de filles étaient victimes du travail des enfants et que nombre d'entre elles étaient exposées à quelques-unes de ses pires formes.

Les filles sont confrontées à une série de problèmes spécifiques qui demandent une attention particulière.

Une grande partie du travail réalisé par des filles s'effectue à l'écart des regards, ce qui est porteur de risques supplémentaires. Les filles constituent l'immense majorité des enfants employés comme domestiques chez des tiers et de fréquents abus commis à l'encontre des enfants domestiques sont rapportés.

Dans leur propre maison, les filles s'acquittent des tâches domestiques en bien plus forte proportion que les garçons. Conjugué avec une activité économique exercée à l'extérieur du foyer, cela constitue un « double fardeau » qui accroît le risque d'abandon scolaire chez les filles.

Dans de nombreuses sociétés, les filles sont reléguées dans des positions d'infériorité et de vulnérabilité et manquent plus souvent d'une éducation élémentaire. Cela restreint considérablement leurs possibilités d'avenir.

Le rapport souligne l'importance d'investir dans l'éducation des filles comme moyen efficace de combattre la pauvreté. Eduquées, les filles ont plus de chances d'obtenir un meilleur revenu quand elles seront adultes, de se marier plus tard, d'avoir moins d'enfants mais en meilleure santé, et davantage de pouvoir de décision dans le foyer. Devenues mères, elles seront aussi mieux à même de veiller à l'éducation de leurs propres enfants, ce qui contribuera à prévenir le travail des enfants.

L'éducation des filles est le meilleur moyen de les protéger du travail forcé

Communiqué de l'ONU, 12 juin 2009

A l'occasion de la dixième Journée mondiale contre le travail des enfants, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé vendredi un appel pour s'attaquer aux causes de la pauvreté qui conduisent au travail des enfants et à améliorer la qualité de l'éducation en particulier pour les filles dans les régions rurales pauvres.

On estime que plus de 100 millions de filles impliquées dans le travail des enfants exécutent des tâches similaires à celles des garçons mais qu'elles sont aussi exposées à des risques ou des difficultés supérieures, selon un communiqué.

Elles sont souvent exposées aux pires formes du travail des enfants, cachées derrière les murs des usines, dans les champs ou dans leurs propres maisons.

« Les filles doivent travailler à la maison pendant de longues heures sans être payées et travailler à l'extérieur », explique Susan Bissell, responsable de la protection des enfants de l'UNICEF.

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les pires formes du travail des enfants comprennent des pratiques telles que la vente ou le trafic d'enfants, le recrutement d'enfants-soldats, l'exploitation pour la prostitution ou la pornographie.

Un récent rapport de l'OIT montre qu'en 2004 il existait 126 millions d'enfants engagés dans des activités dangereuses.

Selon l'UNICEF, l'éducation fournit un environnement sûr aux enfants, mais lorsqu'une famille doit choisir entre envoyer un garçon ou une fille à l'école, c'est souvent la fille qui perd. L'agence recommande notamment d'éliminer les frais de scolarité de l'éducation primaire.